

Image not found or type unknown



Achat virtuel sur un jeu (Demande de rétractation)

Par **RxRai**, le **15/04/2017** à **19:52**

Bonjour, je joue à un jeu et j'ai fais des achats virtuel pour 20euro et je ne souhaite plus jouer à ce jeu

D'une société allemande, et j'aimerais savoir si après avoir fait des achats il y a 2jours je peux faire une demande de rétractation afin d'être rembourser.

Mon opérateur est Free

Par **BrunoDeprais**, le **15/04/2017** à **20:03**

Bonsoir

Si la société a son siège social basé en Allemagne, c'est le droit allemand qui compte.
Ce qui ne vous empêche pas de faire une demande de rétractation à la société, même si vous ne connaissez pas le droit allemand.

Par **RxRai**, le **15/04/2017** à **20:08**

Personne ne le connait ici ? désolé de posé ça sur un site français mais peut-être que ...

Par **BrunoDeprais**, le **15/04/2017** à **20:20**

Pour ma part, je ne sais pas ce qu'est un achat virtuel.

Demandez à l'entreprise s'il est possible d'annuler.

Sinon, le moins cher est de perdre 20E, vous avez joué vous avez perdu :-)